



# Nulon Total Fuel System Cleaner

## Nulon Products

Chemwatch: 4966-37

Version Num: 11.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Code d'alerte du risque: 3

Date de révision: 09/12/2014

Date d'impression: 27/09/2015

date initiale: Pas Disponible

S.REACH.BEL.FR

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Nulon Total Fuel System Cleaner
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Nulon Products
Adresse	17 Yulong Close Moorebank 2170 NSW Australia
Téléphone	+61 2 9608 7800
Fax	+61 2 9601 4700
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	msds@nulon.com.au

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.**

#### ESTIMATIONS DE RISQUE DE CHEMWATCH

	Min	Max
Inflammabilité	1	1
Toxicité	3	3
Contact corporel	2	2
Réactivité	1	1
Chronique	0	0

0 = minimum  
1 = Bas  
2 = Modéré  
3 = Haut  
4 = Extrême

Classification DSD	En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements
Classification DPD [1]	R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.
	R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	R65 NOCIF; peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R21 Nocif par contact avec la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté preuves insuffisantes.	
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

## Nulon Total Fuel System Cleaner

<b>Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] <sup>[1]</sup></b>	TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 3, TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE CUTANÉE Catégorie 4, TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION Catégorie 2, CANCÉROGÉNICITÉ Catégorie 2, Effets respiratoires catégorie 3, Risque d'aspiration de Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3
<b>Légende:</b>	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

### 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Éléments pour étiquette CLP</b>	
------------------------------------	--

<b>MENTION D'AVERTISSEMENT</b>	<b>DANGER</b>
--------------------------------	---------------

### Déclaration(s) sur les risques

<b>H301</b>	Toxique en cas d'ingestion.
<b>H312</b>	Nocif par contact cutané.
<b>H330</b>	Mortel par inhalation.
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer .
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Déclaration(s) supplémentaires

<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
---------------	---

### Déclarations de Sécurité: Prévention

<b>P201</b>	Se procurer les instructions avant utilisation.
<b>P260</b>	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
<b>P270</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
<b>P271</b>	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Déclarations de Sécurité: Réponse

<b>P301+P310</b>	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / médecin / secouriste premier
<b>P304+P340</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>P308+P313</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
<b>P330</b>	Rincer la bouche.

### Déclarations de Sécurité: Stockage

<b>P403+P233</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
<b>P405</b>	Garder sous clef.

### Déclarations de Sécurité: Élimination

<b>P501</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
-------------	--

### 2.3. Autres dangers

	Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.
	Peut provoquer des gênes pour la peau.
	Peut être nocif pour le fœtus/ l'embryon*.

RECh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

### 3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]

## Nulon Total Fuel System Cleaner

1.64742-82-1 2.265-185-4, 232-489-3 3.649-330-00-2, 649-345-00-4 4.01-2119490979-12-XXXX	60-100	<u>Solvant-Stoddard</u>	R45, R46, R48/20, R65 [2]	CANCÉROGÉNICITÉ Catégorie 1B, MUTAGÉNICITÉ POUR LES CELLULES GERMINALES Catégorie 1B, TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES Catégorie 1, Risque d'aspiration de Catégorie 1; H350, H340, H372 (central nervous system), H304 [3]
1.12108-13-3 2.235-166-5 3.Pas Disponible 4.01-2119495971-23-XXXX	1-10	<u>TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE</u>	R26/28, R40, R51, R24 [1]	TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 2, TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE CUTANÉE Catégorie 3, TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION Catégorie 1, CANCÉROGÉNICITÉ Catégorie 2; H300, H311, H330, H351 [1]
1.64771-72-8 2.265-233-4 3.Pas Disponible 4.01-2119930064-48-XXXX	1-10	<u>paraffines normales (pétrole), C5-20</u>	R52/53, R67, R65, R12, R48/20, R62(3) [1]	Liquide inflammable Catégorie 1, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, Effets respiratoires catégorie 3, TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES Catégorie 2, Risque d'aspiration de Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3; H224, H361, H336, H373, H304, H412 [1]
	balance	Ingrédients déterminés à ne pas être dangereux		
<b>Légende:</b> 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L				

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si avalé, NE PAS faire vomir.</li> <li>▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Suivre le patient avec attention.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.</li> <li>▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.</li> <li>▶ Rechercher un avis médical.</li> </ul> <p>Eviter de donner du lait ou de l'huile.</p> <p>Eviter de donner de l'alcool.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul> <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul> <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).</li> <li>▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.</li> </ul>
<b>Contact des yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).</li> <li>▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si avalé, NE PAS faire vomir.</li> <li>▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Suivre le patient avec attention.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.</li> <li>▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.</li> <li>▶ Rechercher un avis médical.</li> </ul> <p>Eviter de donner du lait ou de l'huile.</p>

## Nulon Total Fuel System Cleaner

Eviter de donner de l'alcool.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des expositions aiguës ou répétées de courte durée au distillats de pétrole ou aux hydrocarbures liés:

- ▶ La menace principale pour la vie, d'une ingestion de distillats de pétrole purs et/ou une inhalation, est une défaillance respiratoire.
- ▶ Les patients devraient être rapidement évalués pour des signes de détresse respiratoire (e.g. cyanose, tachypnée, rétraction intercostale, obrubilation) et approvisionnés en oxygène. Les patients avec des volumes courants inadéquats ou de faibles gaz dans le sang (pO<sub>2</sub> 50 mm Hg) devraient être intubés.
- ▶ Une arythmie complique certaines ingestion d'hydrocarbures et/ou l'inhalation et des preuves par électrocardiogramme d'un dommage du myocarde ont été rapportée, des lignes intraveineuses et des surveillances cardiaques devraient être établies chez les patients objectivement atteints. Les poumons excrètent les solvants inhalés, ainsi une hyperventilation augmente les chances d'élimination.
- ▶ Un rayon-X des poumons devrait être réalisé immédiatement après une stabilisation de la respiration et de la circulation afin de renseigner une aspiration et détecter la présence d'un pneumothorax.
- ▶ De L'épinéphrine (adrénaline) n'est pas recommandée pour le traitement des spasmes des bronches en raison du potentiel de la sensibilité myocardite aux catécholamines. Les broncho-dilatateurs cardio-sélectifs inhalés (e.g. Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l'aminophylline en second choix.
- ▶ Un lavage est indiqué chez les patients qui nécessitent une décontamination, s'assurer de l'utilisation d'un tube endotrachéal à ballonnet chez les patients adultes.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induites mécaniquement or pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

53cardio

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Spray ou bruite d'eau.
- ▶ Mousse alcoolique stable.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Incompatibilité au feu** Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Lutte Incendie

- ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.
- ▶ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.
- ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
- ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.

#### Risque D'Incendie/Explosion

- ▶ Combustible.
- ▶ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.
- ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.
- ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Eclaboussures Mineures

- ▶ Retirer toutes les sources d'allumage.
- ▶ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.
- ▶ Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.
- ▶ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.

#### Eclaboussures Majeures

- ▶ Risque modéré.
- ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
- ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation Sure

- ▶ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
- ▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.
- ▶ **NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.**
- ▶ Une décharge électrostatique peut être provoquée durant le pompage - et peut engendrer un feu.

## Nulon Total Fuel System Cleaner

<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conserver dans les containers d'origine.</li> <li>▶ Conserver les containers scellés.</li> <li>▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>▶ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée.</li> </ul>

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les carbonyles de métal sont instables à l'air, réagissent vigoureusement à l'oxygène et peut s'allumer spontanément.</li> <li>▶ Ils réagissent à l'eau et à la vapeur d'eau en libérant une monoxyde de carbone et, quand chauffé, ils se décomposent en monoxyde de carbone et en poudre de métal finement divisée qui est rapidement allumée.</li> <li>▶ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants.</li> <li>▶ Les aromatiques peuvent réagir exothermiquement avec les bases et avec les composés diazo.</li> </ul>

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

#### PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

#### DONNEES SUR LES INGREDIENTS


Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)	Solvant-Stoddard	White-spirit	533 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)	TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE	Manganèse méthylcyclopentadiényl tricarbonyle (en Mn)	0,2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

#### LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Solvant-Stoddard	Stoddard solvent; (Mineral spirits, 85% nonane and 15% trimethyl benzene)	100 ppm	350 ppm	29500 ppm
TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE	Manganese tricarbonyl methylcyclopentadienyl	0.6 mg/m3	0.6 mg/m3	3.4 mg/m3
paraffines normales (pétrole), C5-20	Paraffins, petroleum, normal C5-C20	900 ppm	9900 ppm	59000 ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
Solvant-Stoddard	29,500 mg/m3	20,000 mg/m3
TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE	N.E. mg/m3 / N.E. ppm	500 mg/m3
paraffines normales (pétrole), C5-20	Pas Disponible	Pas Disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié</b>	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.
<b>8.2.2. Protection Individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▶ Masque chimique.</li> <li>▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. <b>NE mettez PAS des lentilles de contact.</b></li> </ul>
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tenue complète.</li> <li>▶ Tablier en P.V.C.</li> <li>▶ Crème protectrice.</li> <li>▶ Crème nettoyante pour la peau.</li> </ul>

## Nulon Total Fuel System Cleaner

Les risques thermiques Pas Disponible

### Produit(s) recommandé(s)

#### INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

Nulon Total Fuel System Cleaner Pas Disponible

Matériel	CPI
----------	-----

\* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

**REMARQUE:** Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

\* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou

temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

### Protection respiratoire

Filtre de type AX-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
5 x ES	AX-AUS P2	-	AX-PAPR-AUS P2
25 x ES	Conduit d'air*	AX-2 P2	AX-PAPR-2 P2
50 x ES	-	AX-3 P2	-
50+ x ES	-	Conduit d'air**	-

\* - Débit continu; \*\* - Débit continu ou demande à pression positive

### 8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	Liquid	Densité relative (Water = 1)	0.860-0.870
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	88 (PMCC)	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Combustible.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

### 9.2. Autres informations

	Pas Disponible
--	----------------

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▶ Le produit est considéré stable.</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nulon Total Fuel System Cleaner

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalé</b>	L'inhalation de fumées ou d'aérosols (gaz, fumées), engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut avoir des effets toxiques. Le produit n'est pas connu pour produire des irritations respiratoires (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, l'inhalation de fumées, vapeurs ou aérosols, particulièrement lors de périodes prolongées, peut engendrer des désagréments respiratoires et occasionnellement, des détresses. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion accidentelle du matériel peut avoir des <b>effets toxiques</b> ; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 40 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu. Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733) L'ingestion d'hydrocarbures de pétrole peut irriter le pharynx, les œsophages, l'estomac et le petit intestin, et provoquer des tuméfactions et des ulcères des muqueuses. Les symptômes incluent une bouche et une gorge brûlante, de plus fortes doses peuvent provoquer des nausées et des vomissements, une narcoïse, une faiblesse, un vertige, une respiration courte et lente, une tuméfaction abdominale, une perte de conscience et des convulsions.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact de la peau avec le matériel peut être nocif ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Une exposition répétée peut provoquer un craquement, un écaillage ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Les hydrocarbures aromatiques peut produire une irritation et une hypersensibilité de la peau.
<b>Yeux</b>	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctive (comme pour des brûlures dues au vent). Un contact direct des yeux avec des pétrole hydrocarbonés peut causer des douleurs et la surface externe de la cornée peut être temporairement endommagée. Les variétés aromatiques peuvent causer irritations et production excessive de larmes.
<b>Chronique</b>	Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Il y a quelques preuves pour fournir une présomption qu'une exposition humaine au produit peut engendrer le développement d'une toxicité. Cette preuve est basée sur des études animales ou des effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle marquée ou à environ les mêmes doses que les autres effets toxiques mais qui n'ont pas les conséquences secondaires non-spécifique des autres effets toxiques.

	TOXICITÉ	IRRITATION
<b>Nulon Total Fuel System Cleaner</b>	Dermal (Rabbit) LD50: >2000 mg/kg <sup>[2]</sup> Oral (Rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Pas Disponible
<b>Solvant-Stoddard</b>	Dermique (lapin) LD50: >1900 mg/kg <sup>[1]</sup> Inhalatoire (rat) LC50: >1400 ppm/8H <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
<b>TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE</b>	Dermique (rat) LD50: 665 mg/kg <sup>[1]</sup> Inhalatoire (rat) LC50: 0.076 mg/L/4h <sup>[2]</sup> Inhalatoire (rat) LC50: 0.22 mg/L/1h <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit): 100 mg/24h - mild
<b>paraffines normales (pétrole), C5-20</b>	Pas Disponible	Pas Disponible

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

<b>TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE</b>	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaississement de la peau. NOAEL (inhalation) 6.2 mg/m3 (rats and mice) * * Worksafe Australia
<b>Nulon Total Fuel System Cleaner &amp; SOLVANT-STODDARD</b>	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

<b>toxicité aiguë</b>	✓	<b>Cancérogénicité</b>	✓
<b>Irritation / corrosion</b>	⊘	<b>reproducteur</b>	⊘
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	⊘	<b>STOT - exposition unique</b>	✓
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	⊘	<b>STOT - exposition répétée</b>	⊘
<b>Mutagénéité</b>	⊘	<b>risque d'aspiration</b>	✓

**Légende:** ✓ – Données nécessaires à la classification disponible  
✗ – Données disponibles, mais ne remplissent pas les critères de classification  
⊘ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

## Nulon Total Fuel System Cleaner

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination du produit / emballage</b>	Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.
<b>Options de traitement des déchets</b>	Pas Disponible
<b>Options d'élimination par les égouts</b>	Pas Disponible

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Étiquettes nécessaires

<b>Polluant marin</b>	aucun
-----------------------	-------

### Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Aucune donnée appropriée
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	classe : Sans Objet Risque Secondaire : Sans Objet
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Dispositions particulières : Sans Objet quantité limitée : Sans Objet

### Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Aucune donnée appropriée
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Classe ICAO/IATA : Sans Objet Sous-risque ICAO/IATA : Sans Objet Code ERG : Sans Objet



Nulon Total Fuel System Cleaner

<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

**Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Classe IMDG : Sans Objet
	IMDG Sous-risque : Sans Objet
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	N° EMS : Sans Objet
	Dispositions particulières : Sans Objet
	Quantités limitées : Sans Objet

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Aucune donnée appropriée
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Sans Objet   Sans Objet
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Code de classification : Sans Objet
	Quantités Limitées : Sans Objet
	Équipement requis : Sans Objet
	Feu cônes nombre : Sans Objet

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

source	ingrédient	catégorie de pollution
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	Solvant-Stoddard	Y
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE	X

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**SOLVANT-STODDARD(64742-82-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles	L'Union européenne (UE) l'annexe I de la directive 67/548/CEE sur la classification et l'étiquetage des substances dangereuses (mise à jour par l'ATP: 31) - des substances mutagènes
Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII (Annexe 2) Cancérogènes: catégorie 1B (Tableau 3.1)/catégorie 2 (Tableau 3.2)	L'Union européenne (UE) l'annexe I de la directive 67/548/CEE sur la classification et l'étiquetage des substances dangereuses (mise à jour par l'ATP: 31) - Substances cancérogènes
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)	Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)
L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31	

**TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE(12108-13-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation	Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)	Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

## Nulon Total Fuel System Cleaner

## PARAFFINES NORMALES (PETROLE), C5-20(64771-72-8) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES REGLEMENTAIRES SUIVANTS

Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

## RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
Solvant-Stoddard	64742-82-1	649-330-00-2, 649-345-00-4	01-2119490979-12-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Asp. Tox. 1, Muta. 1B, Carc. 1B	GHS08, Dgr	H304, H340, H350
2	Asp. Tox. 1, Muta. 1B, Carc. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 3, Flam. Liq. 1, Repr. 2, Aquatic Chronic 1, Eye Irrit. 2, STOT RE 1, Flam. Liq. 2, Aquatic Chronic 3	GHS08, Dgr, GHS02, GHS09, GHS06, Wng	H304, H340, H350, H336, H411, H315, H302, H312, H331, H224, H361, H319, H335, H372, H225, H318, H373

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE	12108-13-3	Pas Disponible	01-2119495971-23-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Acute Tox. 2, Aquatic Acute 1	GHS06, GHS09, Dgr	H300, H310, H400
2	Acute Tox. 2, Aquatic Acute 1, Acute Tox. 1, Carc. 2, Skin Irrit. 2, STOT RE 1, Aquatic Chronic 1	GHS06, GHS09, Dgr, GHS08	H300, H310, H400, H330, H351, H315, H372, H410

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
paraffines normales (pétrole), C5-20	64771-72-8	Pas Disponible	01-2119330064-48-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Asp. Tox. 1	GHS08, Dgr	H304
2	Asp. Tox. 1, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2, Repr. 2, STOT RE 2	GHS08, Dgr, Wng, GHS09	H304, H302, H411, H315, H361, H373

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (TRICARBONYL(MÉTHYLCYCLOPENTADIÉNYL)MANGANÈSE; paraffines normales (pétrole), C5-20; Solvant-Stoddard)
China - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japan - ENCS	N (paraffines normales (pétrole), C5-20; Solvant-Stoddard)
Korea - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
USA - TSCA	Y
<b>Légende:</b>	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

## Codes pleine de risques de texte et de danger

<b>H224</b>	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H300</b>	Mortel en cas d'ingestion.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.

## Nulon Total Fuel System Cleaner

R12	Extrêmement inflammable.
R24	Toxique par contact avec la peau.
R26/28	Très toxique par inhalation et par ingestion.
R45	Peut provoquer le CANCER.

### autres informations

#### Eléments pour étiquette DSD / DPD



Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

Indications de danger	T
-----------------------	---

#### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

S01	Conserver sous clé.
S02	Conserver hors de la portée des enfants.
S04	Conserver à l'écart de tout local d'habitation.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
Solvant-Stoddard	64742-82-1., 8052-41-3.

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: [www.chemwatch.net](http://www.chemwatch.net)

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)